Délibération affichée à l'Hôtel de Ville et transmise au représentant de l'Etat le 27 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 V. 174 Vœu concernant l'offre de soins de proximité.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Considérant le voeu du groupe Centre et Indépendants déposé au Conseil de Paris en date des 10 et 11 mai 2010 et adopté à l'unanimité ;

Considérant que ce voeu demandait notamment que l'offre de soins de proximité soit accrue au moyen de la redynamisation des dispensaires et centres de santé existants et de l'implantation de nouveaux dispensaires équitablement répartis sur le territoire du Grand Paris ;

Considérant l'engorgement des urgences de l'AP-HP, généré par le flux d' 1 million de patients chaque année, qui accroît les délais d'attente et dévoie celles-ci de leur fonction originelle ;

Considérant également la croissance exponentielle des appels reçus par la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris, atteignant, en 2009, 1.500.000 appels qui entraînent près d'un tiers des sorties par an et 1.500 sorties par jour;

Considérant l'explosion du Secours à Victime (SAV), avec une envolée de plus de 15 % au cours du deuxième semestre 2009 ;

Considérant qu'en 2009, sur les 362.000 interventions effectuées par la brigade de sapeurs-pompiers de Paris pour porter secours aux victimes, plus de 14.000 d'entre-elles étaient des fausses alertes ;

Considérant que ni les urgences hospitalières ni les pompiers de Paris ne sauraient devenir des "généralistes du risque", selon l'expression du Général Prieur, ni davantage des praticiens en "bobologie";

Considérant de ce fait l'intérêt de l'exercice médical coordonné et regroupé, au sein de centres de santé, de maisons ou de pôles de santé, constituant autant de remèdes à l'engorgement des services d'urgence que de réponses en faveur de la permanence des soins ;

Considérant le "Programme parisien de renforcement de l'offre de soins de premier recours" présenté en juin dernier et qui prévoit de soutenir et de valoriser les activités de ces structures pour peu qu'elles adhérent au label "Paris Santé";

Considérant néanmoins le caractère imprécis des actions de soutien que la collectivité parisienne compte mener en ce sens ;

Considérant la faible présence de Maisons médicales de garde à Paris, - qui sont au nombre de 5 -, notamment en raison des difficultés qui prévalent pour trouver des locaux adaptés et de la faiblesse des moyens des associations de garde des médecins libéraux ;

Sur la proposition de Mmes Geneviève BERTRAND, Catherine BRUNO et les élus du groupe Centre et Indépendants,

Le Conseil de Paris, émet le vœu :

Que la collectivité parisienne engage les moyens nécessaires à la permanence des soins, notamment en favorisant l'implantation de maisons médicales de garde, par le biais de dispositifs incitatifs, d'aides à l'implantation ou de soutien logistique.